



## M19. L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

### Grands Principes :

- L'éducation thérapeutique vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle a pour but de les aider (ainsi que leurs familles) à **mieux comprendre leur maladie et leur traitement**
- Elle inclut des **activités organisées entre plusieurs professionnels de santé** conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et à la maladie.
- Le patient est inscrit dans un **parcours de plusieurs séances** dans lequel chaque professionnel de santé intervient en fonction de ses compétences.
- L'éducation thérapeutique constitue pour le pharmacien un moyen de **développer son savoir-faire relationnel avec ses patients**, une **opportunité de mettre en exergue son expertise** et une **nouvelle source de rémunération**.

### Conditions de mise en œuvre :

- Au moins 2 professionnels de santé au sein du programme
- Un médecin obligatoirement
- Ayant tous suivi au minimum 40 heures de formation spécifique à l'ETP
- Tout programme d'ETP doit être soumis à l'autorisation de l'ARS

Grâce au programme le patient atteint d'une maladie chronique doit acquérir 8 compétences :

Exprimer ses besoins  
(diagnostic éducatif)  
et informer son  
entourage

Comprendre et  
expliquer sa maladie  
et son traitement  
(compétence  
d'intelligibilité)

Repérer les signes  
d'alerte (compétences  
de sécurité  
fondamentale)

Faire face et décider  
la conduite à tenir  
face à une crise :  
(secourisme de soi)

Appliquer au  
quotidien ajuster le  
traitement, adapter les  
posologies, diététique

Savoir pratiquer et  
faire : exercer les  
techniques  
(compétence autour  
d'un savoir faire).

Ajuster son traitement  
si changement de son  
contexte de vie

Savoir utiliser à bon  
escient les ressources  
du système de soins

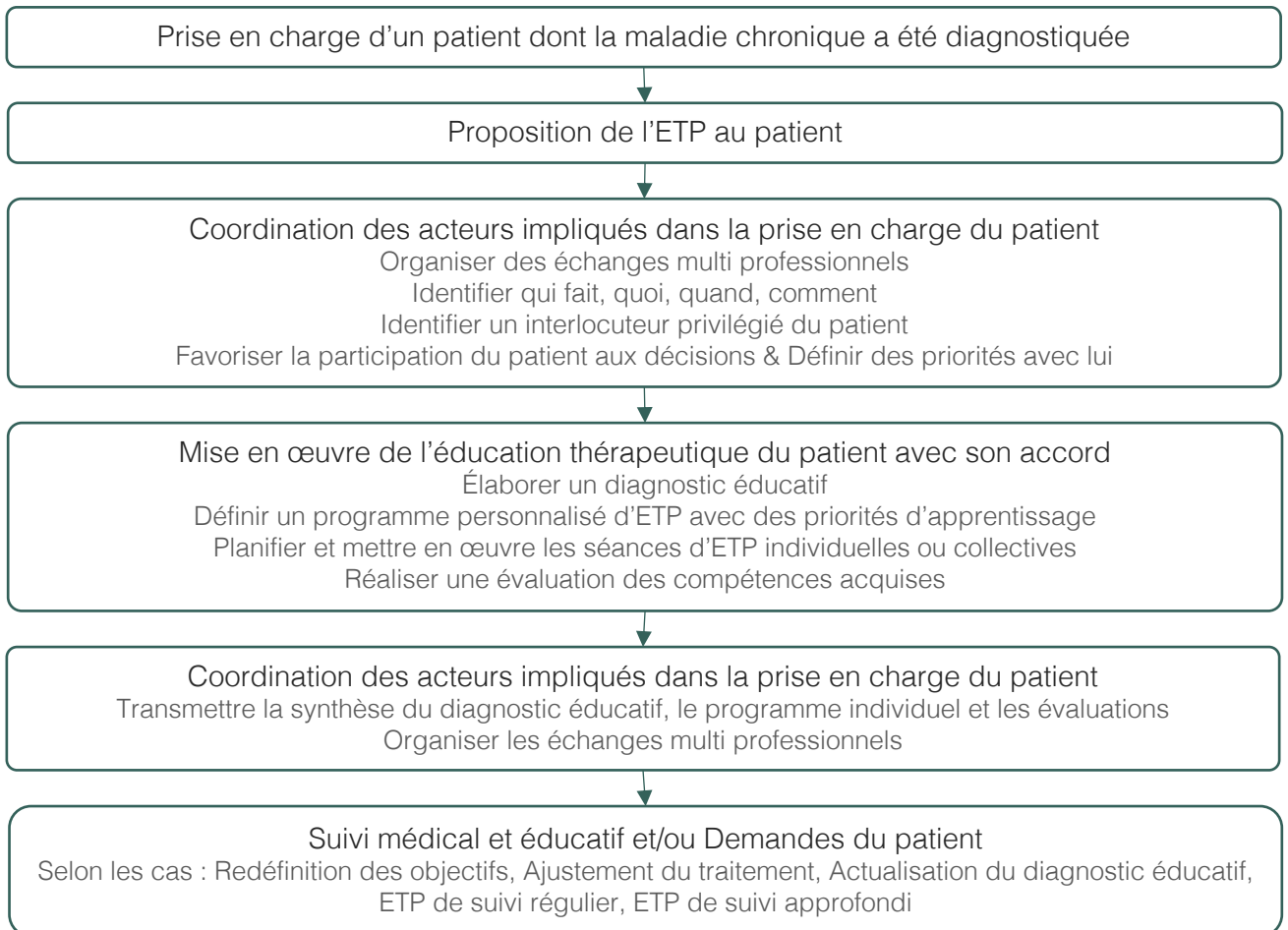
### Patients Concernés :

- Toute personne, enfant et ses parents, adolescent, adulte ayant une maladie chronique. (diabète, asthme, SIDA, addictions...)
- Le patient a toute liberté de participer ou non à une ETP. Si le patient accepte une ETP, il peut en négocier les buts et les modalités de mise en œuvre.
- Les proches peuvent être associés à la démarche d'ETP, s'ils le souhaitent.





### Structuration de L'ETP :



### Comment débiter :

- Rejoindre un réseau de soins qui pratique l'ETP ( ex. réseaux diabète)
- S'appuyer sur une coopération interprofessionnelle (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Equipes de Soins Primaires...)
- Se renseigner auprès des ARS pour être intégré aux programmes en place ou en cours d'élaboration
- Se former
- Se positionner auprès de ces structures comme spécialiste du médicament

